

ÉLECTIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

JOUR J- 150

Un arrêté du Premier ministre, paru au JO le 12 mai, vient de confirmer le 20 octobre comme date des premières élections générales dans la Fonction publique.

Comme d'habitude, quelques dérogations sont prévues, notamment au Ministère de l'Education nationale et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, où l'élection aura lieu pendant la période du 13 au 20 octobre. De plus, dans ces ministères, tous les votes seront exprimés par voie électronique. De même, plusieurs CAP (agriculture, Défense et MAE) ou CT de proximité (Défense) ne seront constituées qu'en novembre ou décembre. En tout état de cause, la majeure partie des listes devra être déposée pour le 7 septembre prochain ce qui représente plus de 30 000 postes de titulaires et suppléants pour la seule FPE.

Pour permettre à tous les agents d'exprimer un vote CGT, les fédérations, les syndicats nationaux et toute la confédération se sont fixés comme objectif de déposer le plus grand nombre possible de candidatures. Si, au niveau national, cet objectif ne devrait pas poser de difficultés tant pour ce qui concerne les comités techniques que pour les CAP de la plupart des corps, au niveau local, la situation est plus complexe du fait des retards pris par l'administration. Dans certains ministères, le détail des instances à renouveler comme le nombre de sièges à pourvoir ne sont pas encore précisés. Par

ailleurs, il peut exister dans certains services ou certains établissements publics quelques difficultés à réunir le nombre requis de candidats pour les CT de proximité ou les CAP locales.

Il faut cependant rappeler que, pour les comités techniques, la possibilité est désormais ouverte de présenter des candidats pour les 2/3 des postes (titulaires et suppléants) à pourvoir et que, dans les services de moins de 50 agents, l'élection se fera sur sigle.

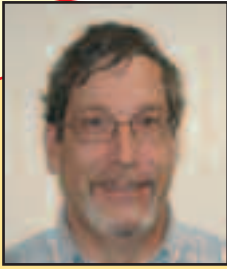
Il reste quelques semaines avant la pause estivale pour réussir ce pari et tous les militants et adhérents doivent se tenir sur le pont. Dans ce but, ils peuvent compter sur toutes les structures de la CGT, et notamment les Unions Départementales et les Comité Régionaux, qui sont pleinement mobilisés pour assurer la réussite de ces premières élections générales.

QUELLES INSTANCES VONT ETRE RENOUVELEES ?

- L'élection du 20 octobre permettra le renouvellement de toutes les CAP et CCP à l'exception de celles élues en 2010.
- Pour la première fois, la plupart des comités techniques seront élus dans le cadre d'un scrutin sur liste. Toutefois, dans les ministères où les CTP ont été renouvelés en 2010, il n'y aura pas de nouvelle élection : CTM de l'intérieur, de la culture, du



Le dossier



Michel CORTAY
(bureau fédéral FNTE)

Que l'on relève de la fonction publique - donc directement concerné par le scrutin -, ou du droit privé, aucun militant, aucun syndiqué ne peut rester en dehors des élections tant les enjeux sont importants pour toute la CGT. Elles constitueront un indicateur fort et pertinent de ce que représente la CGT dans la FP, indicateur qui sera examiné (à la loupe) par le gouvernement, tant il est l'illustration de la nature du rapport de forces. Elles vont bien entendu également refléter la représentativité de la CGT dans tous les secteurs de la fonction publique et déterminer les droits syndicaux qui seront attribués.

Il y a un besoin absolu de travailler ensemble, dans toute la CGT, pour faire de ces élections le prolongement des luttes des personnels et leur donner plus de poids encore.

Pour ce qui concerne la FNTE dont le champ syndical rayonne sur l'ensemble des personnels civils du ministère de la défense, nous nous sommes fixés quelques priorités dans cette bataille électorale.

- Former tous les militants sur les enjeux de ces élections et sur la construction de liste CGT complète partout ;
- Arrêter un plan de déplacement de la direction fédérale dans tous les syndicats (à ce jour plus de 50 initiatives sont déjà arrêtées dans ce cadre).
- Elargir nos interventions en directions des personnels pour gagner au vote CGT au travers d'AG, de visites d'établissements, de rencontres avec les agents.....;
- Donner aux syndicats et aux militants tous les éléments nécessaires à la campagne CGT
- S'inscrire dans le travail collectif à tous niveaux (confédération, UGFF, UD, UL) ;

Dans le même temps nous engageons une grande campagne électorale qui place en son centre le salarié et ses revendications

« ...un défi audacieux mais réalisable ... »

Pour ce qui nous concerne les personnels vont voter le 20 octobre pour le CTPM et le 13 décembre pour les CTR, CTL, CTAC et Commissions d'avancement ouvriers. In fine des dizaines de scrutins vont avoir lieu le 13 décembre, avec des personnels appelés à voter plusieurs fois le même jour. Ce n'est pas un handicap, c'est seulement une nouvelle manière d'aborder la question du droit démocratique des salariés. D'où une approche différente de l'ensemble de ces questions.

En même temps se posera la question de la formation de nos futurs élus.

Nous essayons de tenir toutes ces problématiques. Ce qui conduit à mener une activité sur tous les fronts avec la priorité immédiate de déposer des listes complètes CGT dans tous ces scrutins. C'est un défi audacieux mais réalisable avec la perspective de redevenir la 1ère organisation syndicale au ministère.

La confédéralisation de la bataille, croisée avec la dimension UGFF, doit être un point d'appui considérable.

Mais il convient que chacun mesure bien la portée de ce rendez vous électoral qui concernera plus de 3 millions d'électeurs. Personne ne peut penser qu'être fort dans son secteur c'est être fort partout. Personne ne peut penser que la faiblesse des uns n'impacte pas l'action des autres. C'est pour cela qu'il nous faut absolument travailler collectivement à tous les niveaux de la CGT du syndicat local aux fédérations, des fédérations avec l'UGFF et les UD et UL. Toute bataille qui ne sera pas menée d'ici le 20 octobre sera préjudiciable pour l'ensemble de la CGT.

Gagner ces élections c'est possible en étant tous sur le terrain et au plus près des personnels concernés.

ministère des affaires étrangères, de la recherche et de l'enseignement supérieur, CTP locaux des Directions départementales interministérielles et de quelques directions régionales ou établissements publics.

Dès novembre 2011, ces CTP seront transformés en comités techniques. Ils deviendront donc non paritaires et adopteront les compétences et le mode de fonctionnement des comités techniques.

- Le Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'Etat sera constitué par l'agrégation des voix obtenues par chaque syndicat aux élections des CT ministériels. Seront également comptabilisées pour cette instance, les voix des fonctionnaires d'autres organismes tels la Poste ou France-Telecom.

Le Conseil commun de la Fonction publique sera, quant à lui, constitué à partir des résultats agrégés des Conseils supérieurs de l'Etat, de la Territoriale et de l'Hospitalière. Pour la Fonction publique Territoriale qui ne votera qu'en 2014, c'est le résultat des élections de 2008 qui sera pris en compte pour le premier mandat.

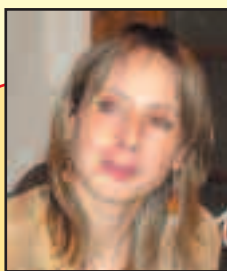
- Les élections aux comités techniques serviront également à renouveler la composition des comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, les comités nationaux d'action sociale, et toutes les commissions qui en découlent (secours, prêts, logements, cantines, formations....).

QUI VA VOTER ?

- POUR LES CAP : tous les agents du corps en position normale d'activité, détaché ou mis en disposition.
- Pour les CCP : tous les agents

non titulaires relevant de l'assiette électorale de la commission consultative paritaire

- Pour les CT de proximité : tous les agents, fonctionnaires ou stagiaires à statut ouvriers, contractuels, de droit public ou de droit privé exerçant leur fonction dans le service ou l'établissement auprès duquel est placé le comité technique. La qualité d'électeur s'apprécie indépendamment du statut ou de l'administration d'origine ; les agents détachés ou mis à disposition votent au CT de leur service d'accueil. Par dérogation, les personnels TOS détachés de longue durée dans une collectivité territoriale voteront aux CT d'académie.
- Pour les CTM sont électeur tous les agents exerçant leur fonction dans un service du ministère concerné à l'exception :
 - ◆ Des agents des établissements publics administratifs qui ne votent aux CTM que si ce dernier a reçu compétence pour examiner des questions concernant les dits EP.
 - ◆ Les agents détachés, mis à disposition (MAD) ou en position normale d'activité (PNA), dans un autre ministère que celui assurant leur gestion, votent au CTM du ministère gestionnaire.
 - ◆ Les fonctionnaires mis à disposition ou détaché hors de la Fonction publique de l'Etat ne votent pas au CTM de leur ministère gestionnaire sauf s'ils sont en fonction dans un groupement d'intérêt public ou dans une haute autorité non doté de la personnalité juridique.
- Pour toutes les opérations électorales la qualité d'électeur s'apprécie au jour du scrutin. Les contractuels à durée déterminée doivent en outre bénéficier, depuis au moins 2 mois d'un contrat de 6 mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois.



Séverine Agogué

(secrétaire section PTAS –Cher-)

Bonjour Séverine, peux tu te présenter rapidement ?

J'ai été embauchée en 2003 à la DDE du Loiret et affectée à Gien, j'ai demandé une mutation pour la DDE du Cher en 2005, c'est là que je suis devenue militante Cgt. Je suis secrétaire de la section PTAS du cher (personnel technique et administratif)

Quel vécu as tu des élections dans les CTP ?

Suite à la décision ministérielle de fusionner les DDE et DDAF, je me suis réellement impliquée en 2007 dans les élections CTP de la DDEA issues de ces fusions.

Puis, en 2008 ont eu lieu les élections au CTPM du MEEDDAT (MEDDLT). Le travail quotidien au local nous a permis en une année de gagner plus de 8% sur le sigle CGT.

En 2010, nouvelles élections au CTP DDT, j'ai apprécié le fort engagement de l'UGFF pour ce scrutin et le matériel qu'elle a su mettre à disposition des militants locaux.

L'action syndicale de proximité est quelque chose de passionnant qui demande un investissement de chaque jour. Personnellement, je pense que c'est de cette façon que l'on peut faire grandir notre organisation syndicale.

Et pour les élections du 20 Octobre 2011, comment ressens-tu l'engagement de la confédération, la stratégie de conquête ?

Suite aux décisions du congrès confédéral de Nantes, et l'engagement sur la défense des services publics, j'approuve totalement la démarche. Parallèlement sur la stratégie de conquête je trouve que l'implication de l'UGFF poura encore être un plus.

Malgré tout, pour ce vote, le dépôt de liste nominative est une nouveauté. Les mesures sur la représentativité transformant le CTPM en CTM également.

Une petite révolution au sein du MEDDTL est le dépôt d'une liste commune CGT-FSU pour le scrutin au CTM. Cela choque certaines sensibilités. Mais il s'agit d'une décision démocratique prise par la commission exécutive de la Fédé Équipement Environnement. Cette décision ne concerne que le scrutin au CTM. Ce sont les organisations locales qui décident pour les CT locaux, et les composantes pour les élections professionnelles. Étant ancienne de l'éducation nationale, je trouve que cette union n'est pas illégitime, de nombreuses valeurs communes existent entre les deux entités. D'ailleurs plusieurs colloques CGT- FSU au niveau confédéral ont déjà eu lieu.

Ce qui compte le plus à mes yeux, pouvoir au travers ce scrutin conforter la représentativité de la CGT. Diminuer l'éparpillement des forces syndicales en France pour gagner en lisibilité est aussi un atout dans le cadre de la syndicalisation.

Aujourd'hui l'heure est au rassemblement sur la liste CGT-FSU et non aux discordances.

REPRESENTATIVITE NOUVELLES REGLES

Jusqu'à la loi du 5 juillet 2010, seuls les syndicats affiliés à l'une des 5 confédérations présumées représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) pouvaient se présenter à toutes les élections de la Fonction publique. Ces organisations disposaient en outre de sièges de droit (ou préciputaires) au conseil supérieur de la fonction publique et ce quelque soit leur score électoral.

Depuis la loi Perben, les autres syndicats de fonctionnaires devaient, pour pouvoir candidater au premier tour d'une élection dans la fonction publique, faire la preuve de leur activité et du nombre de leurs adhérents. De ce fait, des organisations qui recueillaient moins de 5 % des suffrages étaient déclarées représentatives pour l'ensemble de la FPE tandis que d'autres, qui représentaient 10 % ou 20 % des électeurs, devaient apporter la preuve de leur activité pour candidater à certaines élections. Toutefois, en cas de second tour, tous les syndicats légalement constitués pouvaient se présenter.

A la suite des accords de Bercy, ce sont de nouvelles règles de représentativité qui vont désormais être appliquées. Les élections seront à un seul tour et toutes les organisations syndicales constituées depuis deux ans (ou affiliées à une union syndicale qui remplit ces conditions) pourront se porter candidates. Toutefois, ne seront à l'avenir considérés comme représentatifs que les seuls syndicats obtenant un siège au comité technique considéré ou, d'une manière plus générale, qui obtiendront des sièges dans un conseil supérieur de la fonction publique. Ce sont donc les électeurs qui détermineront pleinement la représentativité des syndicats.

Dans le même temps, l'élargissement de l'assiette électorale aux contractuels, et non plus seulement aux seuls titulaires, permettra à plus de 500 000 non titulaires de la FPE de participer pour la première fois à ces élections.

Autre nouveauté, seuls les syndicats représentatifs seront appelés à participer à des négociations et, pour qu'un accord soit déclaré valide, il faudra qu'il ait été approuvé par des syndicats recueillant 20 % des voix

jusqu'en 2013, 50 % à partir de 2014.

La CGT s'est largement investie pour que ce progrès démocratique puisse aboutir.



Fabrice Olsak,
Secrétaire Départemental CGT Educ'action 33

D'ici la fin juin, ce sont des centaines de syndiqués ou futurs syndiqués que nous solliciterons pour être candidats sur les listes de la CGT Educ'Action pour les élections professionnelles par corps (CAP) et les élections aux comités techniques (CT) qui se dérouleront, au même moment, en octobre 2011.

Attention, avec la mise en place des nouveaux accords de Bercy sur le dialogue social, ces élections aux comités techniques (CT Académique et CT Ministériel) se dérouleront, pour la première fois, par suffrage direct des représentants et revêtent maintenant un caractère tout particulier car les voix obtenues serviront à déterminer la représentativité des organisations syndicales et, en conséquence, les moyens qui leur seront attribués pour fonctionner.

Nous avons donc la responsabilité de constituer des listes CTA « multi-professionnelle » devant représenter tous les personnels titulaires et non-titulaires des différentes professions de l'éducation Nationale (personnels enseignants et administratifs, agents sociaux et de santé, Aed, ...).

Pour répondre à cet enjeu, nous solliciterons, prioritairement, tous les candidats sur nos listes aux précédentes élections, par courrier mais aussi directement par téléphone. Dans les établissements scolaires, les écoles, les inspections académiques et les rectorats, nous discuterons sans complexe avec toutes les catégories de personnels et n'hésiterons pas à leur proposer d'être candidat sur nos listes. Nous sommes souvent surpris de réaction plutôt favorable des personnels qui apprécient ce moment d'échange et d'écoute de leurs difficultés. C'est, déjà pour nous, une façon de faire campagne...

« ... Nous avons la responsabilité de présenter des listes représentant tous les personnels ... »

Chaque syndiqué doit être impliqué et avoir une fiche de candidature à présenter. C'est ce que nous avons initié en Gironde en envoyant à tous nos contacts, syndiqués et sympathisants, une lettre expliquant les enjeux de ces élections et une fiche de candidature. Nous enregistrons de nombreux retours. Au niveau académique, nous avons mis en place un groupe de travail « élections » composé d'un représentant par SDEN avec un coordinateur collectant toutes les candidatures. Lors de nos réunions d'instances (bureaux, commissions exécutives...) nous faisons le point des avancées.

Collectivement, l'engagement a été pris de boucler toutes les listes pour notre dernier Conseil Académique du 17 juin pour nous consacrer pleinement à l'élaboration des professions de foi et à la mise en place de tous les dispositifs de communication, en lien avec les UL, UD, pour faire une campagne électorale impliquant toute les forces de la CGT.